



Département
des Landes



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction de l'Autonomie
Personnes Handicapées et Animation

ARRÊTÉ DGAS-DAPH-2025-0024
Modifiant la capacité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
de MORCENX-LA-NOUVELLE
géré par l'Association CAMINANTE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'article 45, chapitre III, de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU l'article 1 du décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et SAMSAH pour adultes handicapés,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 1^{er} novembre 2012 donnant autorisation à l'association AVIADA de Lesperon de créer un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 10 places pour adultes handicapés mentaux,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 27 octobre 2015 transférant l'autorisation délivrée à l'association AVIADA de Lesperon à l'association CAMINANTE de Saint-André-de-Seignanx à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la gestion du foyer Castillon de Morcenx incluant celle du SAVS de 10 places,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 2 juin 2017 donnant autorisation d'extension de capacité du SAVS de 8 places portant ainsi sa capacité totale à 18 places pour adultes handicapés mentaux,

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : etablissements@landes.fr



VU l'arrêté rectificatif du Président du Conseil départemental du 2 mars 2022 donnant autorisation d'extension de capacité du SAVS de 4 places portant ainsi sa capacité totale à 22 places,

VU la demande de la Directrice de la Résidence Castillon du 22 juillet 2025 sollicitant une extension non importante de capacité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 4 places,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'offre de ce service au regard des besoins du territoire et de la nécessité de soutenir le déploiement d'habitats diversifiés pour personnes en situation de handicap,

Sur proposition du Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation prévue à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association CAMINANTE pour l'extension de 4 places du Service d'Accompagnement d'Aide à la Vie Sociale (SAVS) à compter du 1^{er} janvier 2025.

La capacité totale du SAVS est ainsi portée à 26 places.

ARTICLE 2 : L'autorisation du Service d'Aide à la Vie Sociale géré par l'association CAMINANTE est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} octobre 2027.

ARTICLE 3 : Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Cet établissement est enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

Entité juridique : CAMINANTE	Entité établissement : SAVS
N° FINESS : 40 001 399 1	N° FINESS : 40 001 094 8
N° SIREN : 813 785 565	Code catégorie : 446 (SAVS)
Adresse : Domaine de Broquedis - 625 RD 817 SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (40390)	Adresse : Lieu-dit Nazères - Chemin des Muletiers MORCENX-LA NOUVELLE (40110)
Code statut juridique : 60 (association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)	Capacité totale : 26

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
965	Accueil et accompagnement non médicalisé	16	Milieu ordinaire	117	Déficience intellectuelle	26

ARTICLE 5 : Le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée aux autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.



ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 7 : L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 3 mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié par insertion sur le site internet du Département des Landes.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Mont-de-Marsan, le - 2 SEP. 2025

X F. L _____

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental